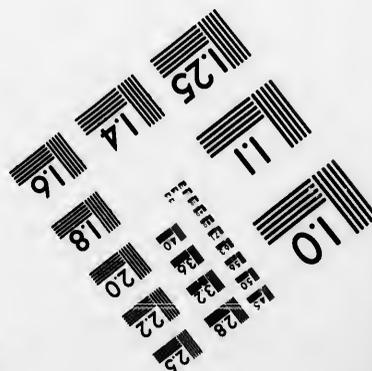
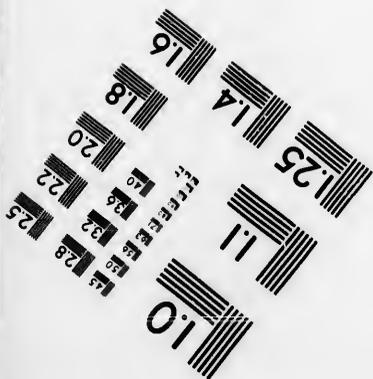
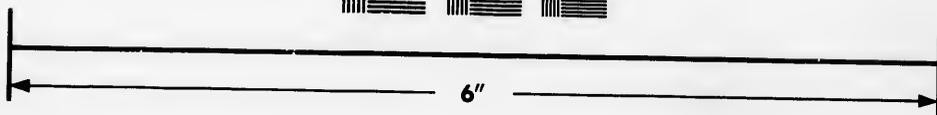
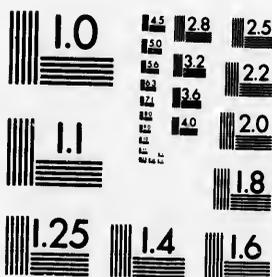


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WELLS MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming /
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

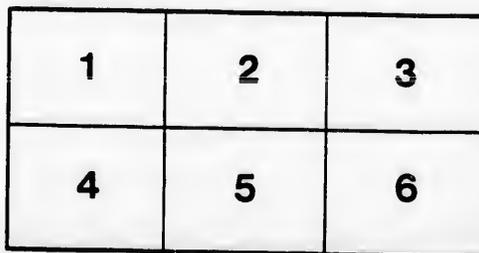
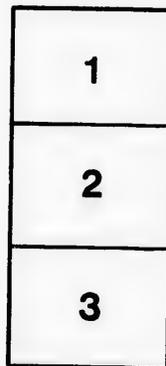
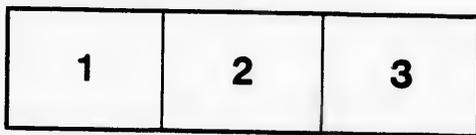
McLennan Library
McGill University
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

McLennan Library
McGill University
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Sept 1882

LETTRE DE MGR LAFLÈCHE

(DU 8 SEPTEMBRE 1882)

À

SON ÉMINENCE LE CARDINAL N. N.

ÉTABLISSANT LA NÉCESSITÉ D'UNE ENQUÊTE
SUR LES AFFAIRES RELIGIEUSES DU
CANADA.

TABLE DES MATIÈRES

	I	
Sort étrange du mémoire.....		3
	II	
Nouvelles difficultés.....		5
	III	
L'intrigue dévoilée.....		9
	IV	
Le rôle de Mgr Zitelli.....		11
	V	
Œuvre de Mgr Benjamin Paquet.....		15
	VI	
La conspiration du silence.....		18
	VII	
Conclusion.....		25
Diverses lettres.....		30
Extrait d'une lettre à Mgr Laffèche révélant les intrigues du seigneur Zitelli.....		36

De la
Provinc

LETTRE

À SON ÉMINENCE LE CARDINAL N. N.

Établissant la nécessité d'une enquête sur les affaires religieuses en Canada.

ÉMINENCE,

Je suis allé l'automne dernier à Rome, comme vous le savez, pour y exposer les graves dangers que court l'Église du Canada.

En cela je ne fis que remplir un des plus graves devoirs de ma charge d'Évêque, et répondre à une impulsion impérieuse de ma conscience.

Déjà depuis longtemps, il était évident que le Saint-Siège était mal renseigné sur la situation réelle de notre pays, sur la cause et la gravité des maux dont nous souffrons. Déjà, la direction que prenaient les affaires ecclésiastiques de la province de Québec troublait les fidèles, et inquiétait si fort le clergé qu'à plusieurs reprises il se leva pour faire des observations. Les Évêques, en 1876, députèrent votre serviteur auprès de la S. C. de la Propagande pour connaître les raisons de cette direction étrange et nouvelle. Le Préfet d'alors, le Cardinal Franchi, éluda la question, prit des subterfuges et ne voulut pas répondre: rien ne fut changé; cependant, dans ce qui nous regardait.

Enfin, les décrets de septembre de l'an dernier, livrés à la publicité, rendirent la fausse impression sous laquelle était le St-Siège, relativement à la Province de Québec, si manifeste aux yeux de tous, produisirent dans tout le pays un effet si malheureux, par les renseignements notoirement faux sur lesquels ils reposaient, et par les conséquences injustes et déplorables qui s'en suivaient pour le clergé et le peuple tout entier, qu'il devint nécessaire d'éclairer la Cour de Rome d'une manière toute particulière, et sans aucun retard.

Je quittai mon diocèse à l'instant. Rendu à Rome, je fus autorisé par le St-Père à mettre par écrit les principaux sujets de plaintes que j'avais à formuler.

Je fis donc un Mémoire, dans lequel j'exposai le sommaire ou l'abrégé de nos difficultés religieuses. Je le fis consciencieusement et devant Dieu : je restai même en deçà des bornes de la vérité et de la prudence, évitant autant qu'il était possible, de mettre les personnes en cause pour ne laisser voir que les faits, afin de rendre la solution des difficultés plus facile. Ce que j'affirmais, j'offrais d'en donner la preuve.

Cette esquisse, toute courte qu'elle était, pouvait néanmoins donner une idée générale des griefs dont les catholiques avaient à se plaindre, faisait pressentir ceux dont ils évitaient de parler, et me paraissait indiquer les remèdes à employer pour secourir efficacement l'Église du Canada.

Je dois pourtant avouer, pour dire toute la vérité, que des personnes distinguées par leurs lumières et leur amour de l'Église trouvaient que j'avais été trop réservé dans mon exposition, et que je n'avais pas fait connaître assez, par trop de bienveillance pour les adversaires, toute l'étendue des périls qui nous environnent. Il n'est pas impossible qu'ils aient eu raison.

Ce Mémoire fut déposé aux pieds du St-Père qui me promit de le faire examiner avec soin. J'en passai aussi quelques copies à Son Éminence le Préfet de la Propagande. Mgr d'Ottawa, qui arriva à Rome quelque temps après moi, approuva ce Mémoire.

Puis je revins au Canada, attendant avec confiance l'examen et les décisions du St-Siège qui doit tenir grand compte, me semblait-il, des avertissements d'un Évêque que le devoir seul force à parler.

Les difficultés qui avaient eu lieu antérieurement ne me paraissaient plus devoir se répéter; car la cause de l'Église canadienne, étant portée à Rome, devait en justice se traiter à Rome.

II

NOUVELLES DIFFICULTÉS

Le Mémoire que j'avais laissé au Cardinal Préfet, au lieu d'être distribué aux autres cardinaux de la Propagande, fut transmis en Canada à Mgr l'Archevêque, aux autres Évêques, à l'université Laval et à plusieurs de leurs amis. L'arrivée de ce document au pays précéda la mienne.

Que les intéressés le vissent, je n'y avait point d'objections. Mais j'aurais désiré qu'il fût quelque temps et sérieusement étudié à Rome avec ses preuves, avant d'être remis aux mains des adversaires; d'autant plus que la cause que je défendais en personne avait été environné, en hauts lieux, de préjugés très défavorables.

Ici, je ne puis m'empêcher de faire connaître la différence des procédés dont on a usé envers moi et envers mes adversaires.

Je suis allé deux fois à Rome demander à connaître les accusations portées contre les Évêques, contre le clergé, contre la plus grande et la meilleure portion des catholiques de mon pays et contre moi-même; à connaître le caractère des accusateurs; à voir leurs preuves, m'offrant d'y répondre et de les renverser entièrement: or, jamais on ne voulut me communiquer seulement le moindre allégué, le plus petit écrit.

Nous sommes restés sans défense possible devant des accusateurs inconnus et trompeurs; et nous avons fini par être réprimandés publiquement dans des décrets écrasants défendant toute réplique et sans avoir été entendus.

D'un autre côté, je ne suis pas arrivé dans mon diocèse, pas encore revenu de faire à Rome un exposé faible et mitigé de nos maux, que mes écrits me précèdent, et sont dans les mains d'une partie de ceux qui causent nos misères et les douleurs de l'Église.

Éminence, ce n'est certes pas là la justice du St-Siège, qui ne doit aimer et chercher que l'équité et la vérité, sans acception de personne.

Comme il n'y a pas d'effet sans cause, pour que les plateaux de la balance présentent une telle inégalité, il faut donc qu'il y ait en arrière des autorités, et comme sous le rideau, une influence occulte qui soit la cause de cette perturbation, une main qui travaille d'une manière clandestine et persévérante au sein même de la Congrégation contre les intérêts de l'Église du Canada.

C'est aussi ce que des prêtres et des laïques éclairés, en grand nombre, n'ont cessé de répéter au pays depuis longtemps, principalement depuis les lettres étranges et incompréhensibles de Son Éminence le Cardinal Siméoni dans la dernière partie de l'année 1881.

Ce qui suit a également lieu de nous surprendre.

J'arrivais de Rome aux Trois-Rivières dans les derniers jours du mois de mai. Le premier juin, je recevais du Grand Vicaire de l'Archevêché une lettre me demandant compte, au nom de l'Archevêque, au sien et en celui de quelques confrères, *pour leur propre satisfaction et celle du public*, des renseignements que j'avais donnés au St-Siège dans mon récent Mémoire. (Voir lettre I.)

En juillet, je recevais de Mgr l'Archevêque de Québec une autre plainte de sa part et de celle de l'Université contre mon Mémoire, en même temps qu'une sommation de comparaître au mois de septembre devant le Conseil Supérieur Universitaire de haute surveillance, composé des Évêques et présidé par Sa Grandeur elle-même, pour justifier les imputations de libéralisme que ce Mémoire comportait contre eux. (Voir lettres II et III.)

Comme je refusais, selon le droit, la compétence de ce tribunal, attendu que la cause était devant le tribunal de Rome, (voir lettre IV) je reçus, quelques jours après, une autre lettre de Mgr l'Archevêque déclarant qu'il s'attendait à cette réponse de ma part, qu'il se regardait toujours comme inculpé, et que j'aurais dû lui fournir l'occasion de se justifier avec les siens devant le tribunal de haute surveillance de l'Université. (Voir lettre V.) Ainsi devant ce tribunal, l'Archevêque était à la fois juge et partie; et le Grand Vicaire et l'Université, parties avec le juge contre nous.

Votre Éminence verra par là quel genre de procédure on emploie à Québec, après celle dont on se sert à Rome contre nous.

Les personnes qui se disent ou se prétendent inculpées, et qu'on aurait plutôt raison de regarder comme accusateurs, ont des autorités qui les protègent à Rome; les voies à l'investigation et à l'enquête contre eux y sont fermées. Ils évitent le tribunal supérieur pour s'adresser au tribunal inférieur, contre la disposition formelle du droit canonique. Et ils s'adressent à un tribunal dont le Président ne craint pas d'assumer lui-même, dans un aveu écrit, le rôle de partie et d'accusé.

Les faits que je viens d'exposer ne sont pas les seuls de cette espèce malheureusement. C'est par des procédés analogues que l'École de Médecine de Montréal et la presse catholique du pays ont été naguère écrasées au Canada et demandent en vain d'être entendues.

Dans des circonstances semblables et avec une procédure de cette nature, comment peut-on faire luire la lumière de la vérité sur de graves questions? N'est-il pas évident qu'une telle manière d'agir est propre à nuire au prestige de l'administration ecclésiastique, dans l'esprit du clergé et des fidèles?

Assurément, ces faits sont propres à causer et causent en effet de grands préjudices à la religion, dans notre cher pays.

Votre Éminence comprendra encore mieux la singularité et l'irrégularité de la conduite des MM. de l'Université et de Mgr l'Archevêque de travailler à ramener le débat devant le tribunal provincial, quand Elle saura que le but de mon voyage à Rome leur était parfaitement connu dès l'année dernière, ayant été annoncé sur les journaux; que je suis demeuré six mois dans la Ville Éternelle, et qu'ils ont eu tout le temps et la facilité désirables d'aller exposer au St-Siège contradictoirement, alors que je m'y trouvais, la justice de leur cause, et qu'ils ne l'ont pas fait.

Elle remarquera aussi que par cette procédure renversée, les rôles se trouveraient totalement changés au profit de nos

adversaires. Les adversaires passeraient de la condition d'accusateurs à celle de juges.

En effet, pour descendre dans plus de détails, si nous avons ignoré jusqu'ici, nommément, quels sont ceux qui ont donné à Rome les premières fausses informations qui ont servi de base aux décrets, il est notoire qu'une partie de nos récentes difficultés religieuses est venue du bill universitaire et de ces décrets de septembre 1881. Le bill ou projet de loi civile a été demandé par l'Université, et surtout quasi imposé à la nation par l'Archevêque, en faveur de cette Institution. Les décrets sur la prétendue ingérence du clergé dans les élections politiques ont été rendus sur les représentations de Mgr l'Archevêque seul, qui a refusé de s'entendre avec les suffragants sur cette grave matière, malgré la demande qui lui en a été faite par Mgr d'Ottawa. Ces représentations d'ailleurs n'étaient alors d'aucune actualité au pays, et n'avaient pas même leur raison d'être.

Ce sont ces divers actes qui ont affligé si profondément l'immense majorité des catholiques et du clergé de la Province de Québec, chacun se sentant blessé dans ses droits et traité contrairement à la justice. C'est pour porter les plaintes de tous, offrir des renseignements nécessaires et obtenir les réparations convenables que je me suis rendu à Rome.

Nous sommes donc les véritables accusés, souffrant beaucoup des actes et démarches de l'Archevêque et de l'Université, ainsi que de leurs conséquences. C'est aussi pourquoi, sans doute, nous trouvons le Métropolitain et l'Université si prompts à prendre la contre-partie du Mémoire que j'ai présenté.

En feignant d'être accusés eux-mêmes solidairement et en se plaignant de notre défense devant le tribunal inférieur ou provincial, ils ont interverti absolument les positions, comme il est très clair, et voulu *donner le change*: ce qui est véritablement une déloyauté. Et en cherchant à se constituer nos juges dans ce tribunal, ils ont travaillé à nous empêcher d'avoir justice, après nous avoir fait, les premiers, de grands torts, ainsi qu'à l'Église tout entière du Canada.

Le fait de recourir à de tels moyens n'indique-t-il pas, à lui seul, Éminence, l'extrême faiblesse d'une cause, et où doit-elle se trouver la justice et la vérité?

Le but de ces menées anti-juridiques est évidemment de nous forcer au silence et d'ensevelir à jamais nos légitimes réclamations, après avoir obtenu contre nous du St-Siège tout ce que l'on désirait.

III

L'INTRIGUE DÉVOILÉE

L'espèce de mystère qui planait depuis longtemps sur l'étrange direction de nos affaires à la Sacrée Congrégation de la Propagande vient enfin d'être dévoilée.

Une révélation explique parfaitement tout ce que j'ai exposé ci-dessus à Votre Éminence: elle est la clef de nos difficultés.

Toute triste qu'elle soit, cette révélation soulage cependant la conscience, en ce qu'elle rejette sur des individus l'odieux qui s'attachait auparavant à l'administration même de la Congrégation, dans les affaires du Canada de ces dernières années.

J'apprends, de source certaine, par une lettre de Rome très circonstanciée, que deux prélats, dont l'un est à Rome et l'autre à Québec sont la principale cause des misères de l'Église canadienne.

Je communique à Votre Éminence copie de cette lettre importante, qui demande à être lue avec toute l'attention possible. (Voir lettre VI.)

L'auteur, qui est un homme des plus dignes de foi et qui peut jurer l'exactitude et la fidélité de sa relation, fait connaître les réseaux d'une intrigue révoltante ourdie contre nous.

Un des employés de la Propagande, Mgr Zitelli, est l'âme de cette intrigue; et Mgr Benjamin Paquet, de l'Université, le ressort qui met cette âme en mouvement.

La relation repose sur les paroles et l'aveu de Mgr Zitelli lui-même.

D'après ce témoignage, tout à fait conforme aux évènements, il est manifeste que la Province de Québec, pourtant si dévouée au Saint-Siège, est depuis quelques années, et plus aujourd'hui que jamais, la victime de ce subalterne qui fait parler Son Éminence, le Préfet de la Propagande, et le Saint-Siège, à son gré, au grand scandale et à la ruine des âmes confiées à nos soins.

Il est bien établi, par cette lettre, que c'est ce Seigneur Zitelli qui protège l'Université dans ses projets, qui dirige et soutient l'Archevêque, qui paralyse au besoin l'action des Cardinaux, qui usurpe la fonction du Préfet de la Propagande dans les moments décisifs; que c'est lui qui décide les questions contre nous, qui se substitue de lui-même aux secrétaires et réforme leurs lettres; que c'est lui, comme il dit, qui porte le *dernier coup* aux vrais catholiques de ce pays, qu'il appelle des gallicans et des révoltés, et qui *force à se taire, à mourir ou à disparaître* ces fils les plus dévoués de l'Église du Canada.

Il faut reconnaître, ici, que c'est bien de la sorte, en effet, que nous sommes traités, nous ultramontains, depuis Sa Grandeur Mgr I. Bourget jusqu'au plus humble fidèle. Le prélat Zitelli n'a pas manqué son coup. Nous sommes réellement écrasés avec la justice et la vérité; il est malheureusement trop vrai que nous ne pouvons plus même parler, et que nous sommes à la veille de disparaître.

C'est lui, le prélat Zitelli, qui défend auprès du St-Siège, aidé du P. Bricchet, l'œuvre de Mgr Paquet, de Mgr Persico, de Mgr Conroy et du Cardinal Franchi, à laquelle il avait déjà travaillé autrefois, et qui n'a triomphé l'automne dernier que *par ses soins*, selon ses propres expressions.

Pour amener ce triomphe, il a abandonné un poste plus facile et plus tranquille, et il assure que l'on ne réussira à rien faire changer, et que les décrets resteront toujours tels quels.

Il ajoute que mon Mémoire est un tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices; que le Pape ne l'a reçu que pour la forme; que je n'aurai pas de réponse, et qu'en allant à Rome pour avertir le Saint-Siège j'ai perdu mon temps et mon argent.

Enfin, il prend des mesures pour circonscrire mon action, à la prochaine réunion des Évêques de la province, et me fermer la bouche, au nom du Saint-Siège, sur les sujets qu'il n'aime pas à voir traiter dans cette assemblée.

Tels sont les moyens employés clandestinement contre nous, et telle est notre situation.

Comme je l'ai dit, quelques ecclésiastiques clairvoyants soupçonnaient depuis un certain temps que le Saint-Siège était sous l'effet de quelque conspiration relativement au Canada, parce qu'ils remarquaient que sa direction en ce pays, à l'égard des erreurs libérales ne s'accordait pas avec sa doctrine et avec la direction qu'il donnait généralement au monde catholique.

La révélation présente démontre que leurs prévisions étaient fondées.

En vérité, nous ne serions plus gouvernés par le St-Siège, mais par une coterie; de là, les perturbations que nous subissons, les dangers que nous courons.

IV

RÔLE DE MGR ZITELLI

Dans une administration, lorsque les subalternes ont la confiance des chefs et sont infidèles à leur devoir; lorsqu'ils veulent incliner ceux-ci à droite ou à gauche, ayant tous les documents et les occasions à leur disposition, que ne peuvent-ils pas faire? Les Supérieurs ne voyant que par eux, peuvent être à tout moment surpris dans leur bonne foi, et entraînés soit à frapper des innocents, soit à absoudre des coupables. N'est-ce pas ainsi que tant de malheurs sont déjà arrivés dans l'Église?

La révélation ci-dessus laisse voir que nous sommes absolument dans ce cas.

Nous sommes entre les mains de Mgr Zitelli.

Mais quelle est l'autorité du Seigneur Zitelli sur nous, et quels sont ses titres à nous conduire et à nous régenter?

Ce prélat est un officier inférieur d'une autre Congrégation

jusqu'au 31 décembre dernier, qui se déplace, à son détriment, pour s'ingérer de lui-même dans nos affaires sous Son Eminence Mgr Simeoni, et qui va au-devant de son nouveau supérieur pour obtenir de lui la faculté de nous nuire et de nous maltraiter.

On se demande pourquoi une pareille démarche; et quel est le motif d'un si beau zèle, dans une cause dont il n'est pas chargé et qui a son origine à 1800 lieues. Comment a-t-il plus de soucis pour des âmes qu'il ne connaît pas, que leurs propres Évêques? On ne voit pas d'autre raison de cette conduite qu'un grand intérêt personnel. Ce prélat a toutes les allures d'un avocat à gages, et cependant c'est au nom du juge qu'il travaille.

Maintenant, où se trouve chez lui la prudence, la charité et la justice?

Il avoue avoir fait triompher l'Université qui aurait succombé sans lui l'automne dernier, et avoir mené l'affaire des décrets qu'il a ensuite défendue victorieusement dans le cours de l'hiver; mais il a donc jugé et fait agir et juger *ex parte*, sans avoir toutes les pièces du procès, parce qu'alors nous n'avions pas encore donné les nôtres; et il ne pouvait l'ignorer, lui, qui était à la chancellerie. C'est là une indigne partialité, chez un employé de tribunal, envers la partie adverse. Mais il y a encore davantage; cette injustice était faite intentionnellement, de son propre aveu: *il fallait, dit-il, porter le dernier coup.*

Depuis que mon Mémoire lui est parvenu, il affirme que c'est un *tissu de mensonges, d'exagérations et d'injustices à chaque page.*

Qu'en sait-il à Rome, lui qui n'est jamais venu au Canada? Les intéressés du pays n'ont pas encore répondu à ce Mémoire. Mgr Paquet lui a dit que le Mémoire était tel. Mais l'Université, le Grand Vicaire, l'Archevêque n'en relèvent dans leurs lettres, qui sont ci-après, que quelques phrases dont ils me demandent le sens et la justification. Le Mémoire reste intact dans ces lettres. Pourquoi cette différence extraordinaire dans l'appréciation? c'est que le

secrétaire-avocat sent un tel besoin de faire du zèle pour ses protégés qu'il les dépasse de beaucoup eux-mêmes, dans ses assertions sans s'en douter.

Et que veulent dire, dans une âme sacerdotale, ces sentiments de haine, qui vont jusqu'à l'*extermination*, contre des personnes qu'il ne connaît pas, qui n'ont pas d'affaire à lui, et qui ne lui ont jamais causé le moindre dommage? Il les traite comme des *révoltés*, mais il serait fort en peine de citer le plus petit fait à l'appui de son affirmation. Ceux qu'il outrage ainsi n'ont que le tort d'avoir enduré toute sa persécution, sans se plaindre et sans réclamer.

Eh bien! c'est cet homme, ignorant de notre véritable situation, le plus mal disposé possible à notre égard, et tout gratuitement, qui prend la place du Préfet de la Propagande pour gouverner l'Église de notre province, rédiger les documents et qui frappe sans miséricorde le clergé et le peuple canadien.

Mais où prend-il ses inspirations? Naturellement, chez nos adversaires les libéraux.

Le Seigneur Zitelli est renseigné et assisté par Mgr B. Paquet, de l'Université, qui lui envoie des lettres de confiance, et à qui il communique en retour les intentions et les ordres du St-Siège, qui sont les siens propres. Ils arrangent ainsi entre eux les plus graves affaires religieuses de la province, et il n'y a pas de doute que ce régime dure depuis longtemps. L'impulsion part privément de l'Université, par Mgr Paquet, et va à Rome chez Mgr Zitelli; puis revient de Rome à Québec officiellement, par l'Archevêque, pour se répandre ensuite par l'entremise des Évêques, dans toute la province.

C'est donc en réalité Mgr Zitelli, ou plutôt Mgr Paquet, qui gouverne ecclésiastiquement et d'une manière effective quoique clandestine la Province de Québec, et non les Évêques de qui le Saint-Esprit a dit: *Oportet Episcopos regere Ecclesiam Dei*.

Et c'est ce qui explique l'anomalie surprenante constatée dans mon Mémoire, et qui est un fait patent au Ca-

nada : la double source d'informations envoyées au Saint-Siège; l'une officielle et publié de la part des Évêques; l'autre, irrégulière et secrète de personnes inconnues, et la prépondérance de cette dernière sur l'autre.

Aussi, le Seigneur Zitelli désigne-t-il d'une même manière, et assimile-t-il, dans sa déclaration spontanée, ce qu'a fait au Canada Mgr Paquet, Mgr Persico, le Cardinal Franchi et Mgr Conroy. Cet aveu est très important. C'est qu'en réalité, cette œuvre est la même, c'est celle de Mgr Paquet; celle aussi de Mgr Zitelli qui par conséquent la connaît très bien, comme il l'affirme.

En effet, Mgr Persico n'a guère vu au Canada que Mgr Paquet, son frère et leurs amis. Il a été tenu soigneusement à l'écart à Sillery, éloigné de toute autre communication, comme beaucoup de personnes peuvent en rendre témoignage. En sorte que ses impressions au Canada ont été l'écho des opinions et des projets des Messieurs qui l'entouraient. Ces impressions étaient transmises à Rome pour être traduites en faits, comme nous l'apprend Mgr Zitelli.

Son Éminence, le Cardinal Franchi, prenait également ses inspirations de Mgr B. Paquet, pendant que celui-ci était à Rome, comme je l'ai démontré dans mon Mémoire.

Mgr Conroy suivait ici fidèlement la direction du Cardinal Préfet; si fidèlement qu'il ne voulait seulement pas prendre connaissance des faits opposés qui se trouvaient sur son chemin, à ce point qu'il paraissait vouloir obstinément refuser la lumière et ne trouver ici que ce que le Cardinal voulait voir. Combien de prêtres et de bons laïques ont été étonnés et blessés de cette disposition opiniâtre et si peu raisonnable de Mgr Conroy!

Mgr Zitelli, l'homme qui s'occupait si bien et de longtemps des affaires du Canada, comme il s'en vante, devait diriger, protéger et surveiller le tout, à Rome.

De sorte que cette œuvre que Mgr Zitelli veut faire regarder comme celle de plusieurs prélats, n'est au fond que celle de Mgr Paquet et la sienne.

Un fait qui vient corroborer très fortement cette révélation, est celui-ci, qui m'est personnellement connu.

dien
ont
ma
ven
béra
fût
cert
sera
omp
donc
ven
celle
V
que
vir

M
Paqu
Conr
mêm
Je
la rel
se rés
vêque
inspir
en pa
sés a
Da
en no
chevê
d'ordi
catho

Avant que Mgr Conroy vînt au pays, les libéraux canadiens, adversaires des droits et de la liberté de l'Église, ont été consultés par des protestants ou hérétiques francs-maçons qui voulaient savoir quelle était leur opinion sur la venue d'un Délégué Apostolique au pays. Et comme les libéraux exprimaient des craintes qu'une telle délégation leur fût nuisible, ils étaient rassurés, sur la foi et l'affirmation de certains Messieurs de Québec, que le passage du Délégué leur serait au contraire favorable et le plus sûr moyen de triomphe.

L'œuvre du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy n'était donc autre que celle des prêtres de Québec à la tête du mouvement libéral, celle de Mgr Paquet et de Mgr Zitelli, et celle des ennemis de l'Église.

Voilà à quoi se réduit cet étalage de noms et d'autorités que le Seigneur Zitelli met en avant pour se couvrir et couvrir son ami.

V

ŒUVRE DE MGR PAQUET

Mais, Éminence, quelle est cette œuvre collective de Mgr Paquet, de Mgr Persico, du Cardinal Franchi et de Mgr Conroy, et par conséquent celle du Seigneur Zitelli lui-même? C'est là une question fondamentale.

Je ne crains pas de le dire, c'est une œuvre de ruine pour la religion et la société dans notre cher pays. Cette œuvre se résume, en partie, dans l'administration de Mgr l'Archevêque de Québec dont la conduite a été en grande partie inspirée ou approuvée par ces personnages ecclésiastiques; et en partie, dans les événements malheureux qui se sont passés au Canada en ces derniers temps.

Dans toutes les questions qui ont agité l'opinion publique en notre province, depuis une douzaine d'années, Mgr l'Archevêque a toujours paru en dehors de la ligne tracée d'ordinaire par le St-Siège dans ses documents à l'univers catholique, dans la question de la presse, dans celle des im-

munités, enfin dans celles qui ont trait au personnel de l'Université et à l'extension de la charte civile. Presque toujours on l'a vu suivre la voie regardée comme opposée aux vrais intérêts de l'Église, ou tendre souvent à l'inapplication de la doctrine et des lois ecclésiastiques.

L'étude de cette administration serait, dit-on, une autre révélation pour le St-Siège. C'est sur cette matière que l'on me reproche d'avoir été trop réservé à Rome. Il m'en coûtait, à la vérité, de me plaindre d'un dignitaire pieux, mais trompé, et que j'espérais toujours voir revenir dans un plus droit chemin. Je me suis peut-être abusé moi-même là-dessus : que Dieu et l'Église me le pardonnent.

Toujours, il est certain et manifeste que le résultat de la direction donnée par l'Archevêque, sous l'influence de Mgr Paquet et de ses amis, a été, d'un côté, l'écrasement des forces catholiques qui étaient ici toutes puissantes ; de l'autre, l'expansion et le débordement des forces anti-religieuses et maçonniques, résultat qui devient de jour en jour plus alarmant.

Les catholiques, qui forment la presque totalité des habitants de cette province, qui ne demandaient que de protéger l'Église, de faire et de maintenir les lois désirables en sa faveur, dans un parlement dont ils sont les maîtres, sont actuellement comme sous le pressoir, tenus en échec avec humiliation, et menacés dans leur droits les plus chers par une infime minorité d'hommes à mauvais principes que la conduite de l'Archevêque favorise.

L'administration archiépiscopale actuelle a eu quatre effets désastreux, qu'il suffit d'énoncer pour éclairer la question :

- 1° L'action des citoyens les plus dévoués à l'Église a été paralysée, leur juste initiative politique étouffée ;
- 2° La presse catholique maltraitée, ruinée et presque anéantie ;
- 3° Le clergé effrayé, menacé et baillonné sur la défense des droits de l'Église ;
- 4° Les évêques eux-mêmes divisés et réduits au silence.

C'est-à-dire que toute l'armée de Dieu a été désorganisée, paralysée dans ses plus grandes forces, et mise dans l'impossibilité de faire le combat ; le St-Siège semblant souvent de connivence avec l'Archevêque, par l'étrange direction particulière qu'il communiquait sous l'action des Seigneurs Paquet et Zitelli.

Pendant ce temps-là, des hommes irréligieux et ennemis de l'Église ont joui manifestement de toutes les libertés les plus étendues, des faveurs les plus grandes, et même des honneurs de la Cour Romaine.

Les journaux libéraux, hérétiques et franc-maçons ont chanté victoire devant la population : ils triomphent et jubilent encore, pendant que les amis de l'Église prient et baissent la tête.

Les ennemis de notre sainte religion, pourtant en si petit nombre, se sont sentis si forts et si appuyés par cette attitude de l'Archevêque, que dernièrement encore ils ont tenté de faire passer une loi d'éducation anti-catholique dans le genre de la loi Ferry de France: ce qu'ils n'auraient jamais osé autrefois; et il ne s'en est guère fallu qu'ils n'aient réussi.

L'œuvre des Seigneurs Paquet et Zitelli se résume encore, en partie, dans les derniers événements qui ont agité et soulevé fortement notre jeune pays.

L'Université a persécuté et cherché à détruire, à son profit, une ancienne École de Médecine de Montréal en commettant des injustices flagrantes, qui ont blessé le sentiment public. Ses professeurs se sont mis, chose inouïe, à poursuivre les prêtres devant les tribunaux civils pour les gêner dans l'exercice de leur ministère. Cette institution elle-même s'est employée à obtenir le monopole de l'enseignement universitaire par une loi provinciale, contre le gré de la population; et ce but a été atteint en *employant à faux et publiquement l'autorité pontificale*: ce qui a produit dans le pays un immense scandale. Enfin, le clergé, la bonne presse, les meilleurs citoyens ont été très injustement traités, humiliés à l'excès, et le peuple entier offensé dans son dévouement par les lettres de Son Éminence, le Préfet de la Propagande,

à la fin de l'an dernier. Par ces dernières mesures surtout, l'autorité, le désarroi et la défaillance ont été jetés dans le pays du haut de la sainte montagne et comme au nom de l'Église.

Tel est le résultat, parmi nous, de l'œuvre et de l'intrigue des Seigneurs Paquet et Zitelli, à la Propagande. Leur travail s'est fait tout entier au profit des libéraux, des adversaires de la religion, des hérétiques et des franc-maçons chez lesquels nous avons lieu de croire que l'unique projet de loi sus-mentionné a pris naissance. On a remarqué que l'homme qui l'a présenté aux chambres provinciales est le neveu même de Mgr Paquet.

Il n'est donc pas étonnant que cette œuvre et cette direction renversée aient affligé les bons et réjoui les méchants par tout le pays. Il n'est pas étonnant, non plus, qu'elles se soient trouvées tout à fait opposées à l'œuvre et à la direction des anciens Évêques de la province, comme on le constate par la multitude de leurs mandements et lettres pastorales, ainsi qu'aux déclarations et témoignages donnés par les Évêques nouveaux au St-Office, en 1876. En effet, rien de semblable ne s'était vu au Canada, avant l'administration de Mgr l'Archevêque actuel. Nous avons marché exactement au rebours de notre passé et de nos traditions.

Le règne des prélats Paquet et Zitelli a fait entrer la jeune et fidèle Église de notre pays dans un bouleversement et une désolation extraordinaires.

VI

LA CONSPIRATION DU SILENCE

Le Seigneur Zitelli prétend que l'histoire de nos luttes religieuses a été étudiée, pesée et jugée sans retour !

Nous savons que ces luttes ont été étudiées et jugées, mais *ex parte* seulement, comme nous l'avons déjà dit.

Nous affirmons que jamais les catholiques de la province n'ont pu se faire entendre sur les questions religieuses et sociales qui les intéressent au plus haut degré. Toujours leur

voix a été étouffée par l'influence de Québec, c'est à dire par l'influence de Mgr Paquet, de Mgr Zitelli, du P. Brichet et du Cardinal Franchi.

C'est pourquoi Rome ne connaît certainement pas notre situation véritable. Rome ne connaît guère que ce que Québec lui dit depuis longtemps, et Rome agit en conséquence.

C'est en cela que nous trouvons que la justice est blessée, que la religion est en péril, et que l'honneur du St-Siège est gravement compromis.

Veillez remarquer, Éminence, que je ne parle pas ici d'affaires particulières à un diocèse; je parle d'intérêt généraux, de ceux qui regardent la religion dans son ensemble, dans la Province de Québec.

Un précis historique devient ici nécessaire.

L'Église du Canada, si heureuse autrefois, est aujourd'hui en butte à toutes sortes d'attaques. Elle a eu d'abord autrefois l'inconvénient de se voir, par les accidents de la guerre, placée sous un pouvoir protestant, puis environnée d'hérétiques. Mais comme elle était défendue par les traités, située très loin de l'Angleterre et dans le voisinage de la république américaine, elle a très peu souffert de l'influence et du mauvais vouloir de l'hérésie. Elle s'est développée rapidement et vigoureusement. Son mal est nouveau, mais n'en est que plus dangereux; c'est le mal européen et révolutionnaire qui fait invasion chez nous.

Les mauvaises doctrines modernes se sont répandues dans le pays, spécialement depuis une trentaine d'années, par les mauvais livres, brochures et journaux français. Le mauvais courant s'est accru surtout depuis que des prêtres de Laval revenus d'Europe, imbus de *libéralisme*, ont donné de l'élan à cette doctrine; et que des hommes politiques ont cherché à les appliquer dans la législation. Enfin la franc-maçonnerie est venue ajouter à ces éléments son action dissolvante.

Rome, au commencement, ne savait rien de ces luttes qui ne dépassaient guère les bornes de la province. Mais des MM. de Québec qui sont allés à Rome subséquemment

ont donné main forte, avec quelques amis, aux libéraux nos adversaires, et ont convaincu plusieurs dignitaires et prélats romains qu'il n'y avait pas de mauvaises doctrines au Canada; et bien plus, que ceux qui prétendaient les combattre ici étaient des têtes chaudes et des agitateurs. Ils ont répété cette insigne fausseté pendant longtemps et ont ainsi tourné de hauts personnages contre les vrais amis de l'Église au pays, en même temps qu'ils inclinaient l'Archevêque à agir dans le même sens. De là, la direction étrange et nouvelle dont nous avons parlé.

Lorsque cette direction s'est dessinée pour la première fois, elle a jeté le clergé, les laïques éclairés et la presque totalité du peuple dans la stupéfaction.

Mais comme cette direction arrivait régulièrement et graduellement, la stupéfaction a fait place peu à peu à l'incertitude et à l'hésitation dans un certain nombre d'esprits. Ça été là pour nous un premier malheur.

D'un autre côté les adversaires, craignant l'éclat des manifestations publiques de la part des catholiques fidèles, se sont appliqués à imposer le silence en tout et partout sur les questions agitées, et à fermer ainsi les issues par où la vérité pouvait parvenir. Ça été notre second malheur.

Troisièmement ils ont excité le Saint-Siège à ne pas user de sa sage lenteur ordinaire envers nous, mais à nous frapper coup sur coup afin que, d'un côté, nous demeurions brisés, broyés sur le terrain de la lutte; et que, de l'autre, l'autorité fût si compromise par ces actes qu'elle ne pût déceimment en revenir.

C'est ainsi que nous en sommes arrivés, grâce à l'intrigue, au point où l'on en est aujourd'hui: c'est-à-dire, enfermés silencieux comme dans une camisole, et écrasés par la force qui devait nous sauver.

Votre Éminence connaît déjà l'écrasement produit par les décrets qu'Elle voie maintenant la conspiration du silence.

Sans entrer dans le détail, il suffit de dire qu'au pays, en ces dernières années, il y a eu une guerre presque continuelle aux bons journaux, aux écrivains catholiques et

aux
cesse
imp
aux
droi
qui
et la
arde
jour
se tr
foi e
jour
à ce
cath
et d
proj
Le S
A
faire
E
ment
périls
point
s'il e
E
bien
fut in
Évêq
page
que p
P
Émin
gieus
Plusi
étaier
L
certai

aux hommes de doctrine, mais à eux seuls. La plupart ont cessé d'écrire, le peu qui reste est découragé. Il est presque impossible d'y traiter les questions qui touchent actuellement aux droits de l'Église. Mgr l'Archevêque s'est arrogé un droit de police dans presque tous les diocèses de la province, qui est la consternation des défenseurs de la religion, prêtres et laïques; et cependant la masse de la population soupire ardemment après une vigoureuse défense de sa foi. Ces jours-ci encore, des hommes de cœur, voyant l'abandon où se trouvent les droits catholiques dans une contrée où la foi est encore très puissante, voulaient fonder un nouveau journal entièrement dévoué à l'Église et me consultaient à ce sujet. Eh bien! ils hésitaient à lui donner la couleur catholique, de crainte d'exciter la persécution ecclésiastique et d'arriver à une ruine inutile. Ils en étaient venus au projet de ne défendre l'Église que d'une manière indirecte. Le Saint-Siège a-t-il l'idée de notre position sous ce rapport?

A Rome, il est encore plus difficile qu'au pays de se faire entendre.

En 1876, les Évêques entreprirent de renseigner formellement la Sacrée Congrégation de la Propagande sur nos périls. Ils députèrent l'un d'eux à Rome, mais ne réussirent point. Son Éminence le Préfet ne voulut pas entendre, ou, s'il entendit, ne voulu rien faire.

En 1877 et 1878, nous avions une occasion en apparence bien favorable, le passage d'un Délégué Apostolique. Or il fut impossible soit aux laïques, soit aux prêtres, soit aux Évêques d'attirer l'attention de Mgr Conroy sur une seule page de notre passé. Il répétait sans cesse qu'il n'était venu que pour régler le présent et l'avenir.

Plus tard, j'écrivais moi-même à plusieurs reprises à Son Éminence, le Préfet de la Propagande, sur nos difficultés religieuses; d'autres le firent également, et ce fut sans résultat. Plusieurs personnes ont même soupçonné que nos lettres étaient interceptées dans les bureaux ecclésiastiques.

L'été dernier, le clergé du diocèse de Montréal, animé certainement de bonnes intentions, essaya également de faire

des représentations. Il eut un sort encore pire. On se hâta de le faire condamner avant qu'il pût ouvrir la bouche pour être entendu.

Le vieil et saint Archevêque Bourget, exposant sa vie, entreprit d'aller personnellement informer le Saint-Siège. Il trouva la Propagande comme fermée; et il put à peine ouvrir son cœur un tant soit peu au Saint-Père, tant il y avait de préjugés contre lui.

J'entreprends enfin le voyage de Rome dans le même but, et je suis injurié au seuil de la Propagande par un Secrétaire qui ne m'avait jamais vu. Je mets par écrits une partie de nos griefs, selon le désir du Pape; voilà que j'apprends par un *mittante* (Mgr Zitelli) qui dit faire les fonctions de *factotum* à la Propagande, que mon Mémoire est mis au panier.

Pendant que j'étais à Rome, on m'affirmait que j'aurais beau écrire des volumes sur les affaires du Canada, jamais je ne parviendrais à me faire entendre, tant que Mgr Zitelli et le P. Brichet seraient à la Propagande. Je ne pouvais le croire; je le vois aujourd'hui.

Quand je travaillais mon Mémoire près le St-Siège, les adversaires firent un si grand bruit au pays pour me décrier auprès de la population, qu'ils espéraient m'effrayer et m'amener à abandonner mon exposition au St-Siège et même mon siège épiscopal; dans ce temps le même, les lettres de Son Éminence le Préfet, et surtout celles de Mgr l'Archevêque, arrivaient pour empêcher dans la province toute manifestation, toute expression, toute action soit du clergé, soit des fidèles en faveur de ma cause, qui n'était autre que la leur propre et celle du bien général.

Dans le moment actuel, c'est l'éducation chrétienne de la jeunesse que les libéraux canadiens, poussés évidemment par les francs-maçons, entreprennent de renverser. Le peuple était paralysé, le clergé boillonné, la presse étouffée, les Évêques divisés, c'est le temps favorable de s'emparer des générations nouvelles. Eh bien, actuellement, il se fait à Québec des efforts incroyables et dans l'ombre auxquels

l'Archevêché et l'Université ne sont par étrangers, pour faire éloigner du pays, par le Très Honoré Supérieur de Paris, le cher Frère Réticius, Provincial des Écoles Chrétiennes. Et pourquoi? Parce que cet homme prudent et habile, qui a l'expérience des agissements libéraux et maçonniques d'Europe, dévoile et déjone à tout instant les projets déguisés et anti-catholiques des employés du département de l'Instruction Publique canadien, contre l'enseignement des congrégations religieuses.

Que signifie tout cela?—Sinon que l'on veut absolument et à tout prix couvrir de l'obscurité et du silence, ici et à Rome, tout ce qui se fait parmi nous contre les intérêts de l'Église. Il y a évidemment une ligue dans l'un et l'autre lieu, sous l'inspiration de quelques chefs. On ne peut autrement s'expliquer une telle difficulté de se faire entendre, surtout du tribunal le plus bienveillant, le mieux organisé de toute la terre et où le petit et le grand doivent avoir un égal accès.

Si Votre Éminence veut avoir une nouvelle preuve de cette conspiration, elle la trouvera dans la dernière déclaration du Seigneur Zitelli.

Le St-Père avait ordonné aux évêques canadiens d'examiner si le décret de la Succursale Universitaire de Montréal avait été exécuté. Mgr Zitelli trouve le champ de la discussion trop large et le circonscrit de sa propre autorité. Il se donne une peine infinie pour se mettre à la place de Son Éminence le Préfet, afin d'armer l'archevêque de défenses et de me fermer la bouche à ce sujet, si j'ose parler à l'assemblée des Évêques pour la justice et la vérité.

La question de ce décret est complexe. L'inexécution du décret entraîne la nullité de la Succursale et l'injustice de la loi provinciale dont j'ai parlé antérieurement: loi enlevée subrepticement, et contre laquelle ont protesté à bon droit le clergé et la masse des catholiques, loi qui a été elle-même l'occasion des pénibles décrets de 1881. Pourquoi les Seigneurs Zitelli et Paquet s'entendent-ils à demander instamment le silence, à l'imposer même autour de cette question,

comme si un examen complet allait amener la ruine du Canada ? C'est que, si les raisons et conséquences de l'inexécution du décret sont considérées attentivement, les fourberies de leurs intrigues sont à moitié découvertes, et qu'elles peuvent arriver à une manifestation complète, qui entraînerait nécessairement la fin de leur crédit à la Propagande et le triomphe de la partie adverse. Il deviendrait alors visible qu'il y a autre chose dans la conduite de l'Université que l'amour de la justice; que le clergé et les citoyens n'avaient pas tort de s'opposer au monopole universitaire; que les décrets sur l'influence indue du clergé et l'action de l'Épiscopat n'étaient pas appuyées sur de vraies raisons, mais sur des prétextes; que dans la réalité ils n'étaient pas un remède pour obtenir la tranquillité du pays, mais bien des moyens pour arriver à un autre but, celui d'amener le triomphe du libéralisme et peut être quelque chose de pis, par l'enchaînement définitif de la milice ecclésiastique.

Pour que ce rayon de lumière ne luise pas et qu'un simulacre d'enquête lui ferme à jamais le passage, le Seigneur Zitelli écrit au Seigneur Paquet la nouvelle et le contenu de sa lettre à l'Archevêque réputée contenir la volonté du St-Siège, et le met en état de surveiller et d'assurer l'accomplissement de cette prétendue volonté.

Voilà, Éminence, comment la justice, la vérité et la dignité épiscopale sont traitées par ces intriguants.

Si la promesse formelle du St-Père, faite à moi-même, de faire examiner mon Mémoire, est demeurée sans résultat jusqu'à présent, par l'effet de l'intrigue, et n'a servi qu'à m'entretenir dans une fausse sécurité; que doit-on penser des suites d'un simple examen épiscopal que l'on prend soin de faire avorter d'avance ?

Que peut-on espérer pour les causes qui en dépendant ?

Éminence, je dois vous le dire, ce défaut patent d'examen, se silence imposé d'autorité à la partie accusée, ces condamnations publiques et réitérées de la part du St-Siège, et reposant sur de fausses allégations ont profondément affligé le peuple canadien. Cette malheureuse suite de roueries libéra-

les jusqu'au sein de la Congrégation a paru exorbitante à des libéraux eux-mêmes; elle a ébranlé la foi et la confiance de beaucoup d'âmes faibles, et fait gémir amèrement un grand nombre d'excellents chrétiens. Et il est impossible de jeter maintenant le voile de l'obscurité ou de l'excuse, aux yeux de la population, sur ces faits qui sont devenus éclatants comme le soleil. L'honneur du St-Siège est, en vérité, très gravement compromis, et demande à être relevé parmi nous par une enquête toute spéciale.

Telle est la vérité sur la portée des jugements *ex parte* provoqués par les Seigneurs Paquet et Zitelli, et l'effet déplorable de leur ingérence dans les tribunaux romains.

VII

CONCLUSION.

Si ces misères devaient continuer, il est certain que la foi des fidèles et la confiance si entière du clergé dans les actes du St-Siège en recevraient un terrible échec; que les intérêts de l'Église ici seraient bientôt abandonnés ou sacrifiés par découragement, comme le disent ses plus dévoués défenseurs; et que le petit peuple canadien, si religieux qu'il soit encore, deviendrait avant peu la proie de la révolution et des sociétés secrètes.

Mais le Souverain Pontife, malgré ses innombrables occupations, assisté de Vos Eminences et vraiment éclairé par l'étude de nos questions, trouvera le moyen de mettre un terme aux intrigues, très préjudiciables au salut des âmes, qui se nouent autour de la Propagande; et il finira par reconnaître l'entière vérité de nos avertissements et la justesse de nos plaintes.

Lorsque le mal aura été constaté, et notre véritable situation bien comprise, le St-Siège n'aura plus guère qu'à imposer une direction vigoureuse à l'Épiscopat dans le sens du maintien et de la défense des droits de l'Église: et la paix sera rétablie. Nous rentrerons dans la voie où marchaient nos pères, et nous conserverons avec bonheur l'héritage de foi et de prospérité qu'ils nous avaient laissé.

Car au Canada, à l'heure présente, malgré tout ce qu'en disent les adversaires, et à l'encontre de tout ce que l'on voit en Europe, le clergé, uni comme il l'a été jusqu'à l'avènement du Métropolitain actuel, est encore tout puissant auprès de la nation. Les adversaires ne peuvent réussir à nous faire du mal qu'en trompant les chefs comme ils l'on fait, et en nous divisant.

J'apprends avec bonheur, par une lettre adressée de Rome à Mgr d'Ottawa, que le St-Siège s'occupe de l'envoi d'un Délégué au Canada.

C'est ma conviction intime que, si les informations données dans le cours de l'hiver, et celles qui sont contenues dans la présente lettre, sur les intrigues et la conspiration dont nous sommes les victimes, ne suffisent pas pour éclairer le St-Siège, le moyen le plus efficace pour arriver à constater les causes et la gravité de nos maux est une enquête soignée, faite en même temps à Rome et au Canada. Mais pour que cette délégation ait le succès désirable, il est de toute nécessité que celui à qui on la confiera soit dûment qualifié.

La lettre que je viens de mentionner ferait croire qu'il est question, à Rome, de la nomination de Mgr Persico comme Délégué.

Or, Mgr Persico ayant été presque exclusivement en rapport avec les prêtres libéraux de l'Université et du Séminaire de Québec, comme il est dit ci-dessus, par conséquent entièrement dévoué à leurs intérêts, de l'aveu de Mgr Zitelli lui-même, il est de mon devoir de faire observer à Votre Éminence que sa nomination serait extrêmement malheureuse. Elle serait universellement regardée au Canada comme le résultat d'une nouvelle intrigue, une seconde édition de la mission de Mgr Conroy, et un nouveau moyen donné au prélat, collaborateur de Mgr Paquet, de faire triompher ses anciens protégés, ce qui achèverait de ruiner au milieu de nous le crédit de la S. Congrégation de la Propagande.

Je conjure donc Votre Éminence d'épargner ce nouveau malheur à notre chère Église du Canada.

Comme c'est le Délégué qui doit faire, pour le salut de

notre Église, le premier et le plus important travail, celui de renseigner parfaitement le St-Siège, il sera nécessaire que ce dignitaire demeure en dehors de l'action immédiate des adversaires, et qu'il reste un temps considérable parmi nous ; qu'il ne fasse, non plus, que jeter un coup d'œil superficiel sur nos affaires comme feu le précédent Délégué, mais qu'il étudie toutes nos difficultés avec soin et en détail.

La situation dans laquelle nous nous trouvons réclame un homme d'une grande prudence, d'une impartialité et d'un désintéressement à toute épreuve, inaccessible à l'appas des honneurs de la terre. Ce point est capital. Car cet homme sera soumis, sans aucun doute, à la séduction et tenté de diverses manières. S'il venait à tomber aux mains des ennemis de l'Église par le succès de l'intrigue, son passage ici, après celui de Mgr Conroy, serait un désastre irréparable.

Voici, maintenant, eu résumé, les principales raisons qui me semblent nécessiter une enquête toute particulière :

La première, c'est que les périls qui nous environnent ne seront pas conjurés autrement. La chose est claire maintenant, puisque le témoignage des Évêques et du clergé a été ruiné à la Propagande, et que mon Mémoire est resté jusqu'à présent sans résultat.

La seconde, que plusieurs questions importantes ne peuvent être examinées que sur place, vu qu'un grand nombre de témoins nécessaires ne peuvent se transporter à Rome.

La troisième, qu'un grand nombre de preuves ne peuvent être données que sous la protection absolue de la suprême autorité ecclésiastique.

A ce sujet, je dois déclarer à Votre Éminence que l'intimidation exercée de diverses manières a joué un grand rôle dans l'histoire de nos difficultés religieuses. Plusieurs se plaignent de ne pouvoir dire la vérité, sans être exposés à la plus pénible des persécutions. C'est pourquoi Rome ne connaîtra guère aujourd'hui le véritable état de nos affaires qu'à l'aide de l'autorité et du secret.

La quatrième, c'est que le désir d'un examen loyal et complet de nos difficultés est déjà, auprès du St-Siège, une

preuve anticipée de notre sincérité et de la justice de notre cause.

En effet, Éminence, si vous considérez attentivement nos affaires, vous verrez que nos adversaires ont toujours procédé par voie d'autorité, soit ici, soit à Rome, cherchant à se couvrir d'ombre et de silence, et se mettant à l'abri de juges tout gagnés à leur cause.

Pour nous, nous ne craignons ni l'investigation ni la lumière. Le clergé, de concert avec les communautés religieuses et la masse du peuple, ne demande pas autre chose si ce n'est qu'elle se fasse tout entière; bien convaincu qu'il est que le St-Siège verra clairement qu'ila été mal informé, et que par suite il donnera une direction plus conforme à la justice.

Un autre motif qui me porte à désirer un Délégué du St-Siège, c'est que l'Université Laval et Mgr l'Archevêque, contrairement au droit commun, insistent pour ramener devant leur tribunal propre, les plaintes portées contre les professeurs universitaires devant la S. Congrégation de la Propagande. Je trouverai aussi là un moyen de faire produire au grand jour, ou de faire regarder comme calomniatrices, les accusations portées du Canada à Rome contre la conduite politique du clergé et des Évêques, et dont ni le Card. Franchi, ni son Éminence le Préfet actuel n'ont voulu donner les formules. En présence des personnes et des choses, et devant un Délégué impartial, il n'y aura plus lieu à l'intrigue, ni moyen de tromper.

Éminence, qu'il vous plaise donc de vous pénétrer de ces raisons, et de venir en aide à l'Église canadienne.

C'est une Église jeune encore, toute pleine de la florescence de la vie chrétienne, qui a donné des preuves inaltérables de son attachement au St-Siège en offrant généreusement, du fond de l'Amérique, le sang de ses enfants pour le défendre; qui est prête à lui réitérer au besoin ce sacrifice héroïque, malgré tout ce qu'elle a souffert des serviteurs infidèles ou trompés de ce même Siège. Elle est à l'heure présente foulée par une faction, et pour ainsi dire livrée à ses ennemis qui se rient de ces humiliations et de ses douleurs.

Venez à notre secours en inclinant le cœur du Père commun des fidèles à nous donner un Délégué tel que Dieu le désire. Ce choix béni sera pour nous la plus grande des faveurs, et, pour Sa Sainteté Elle-même, la source d'une grande joie, quand Elle sera convaincue, plus tard, que par ce moyen Elle a mis en sécurité l'avenir d'un peuple lointain et chéri.

J'espère aussi Éminence, que vous voudrez bien faire connaître au St-Père la conduite de son serviteur infidèle, le prélat Zitelli.

Puisque ce prélat subalterne traite depuis longtemps les affaires du Canada et qu'il a entrepris de nous donner le coup de grâce, il n'ignore pas que nous avons été jugés et condamnés sans avoir été entendus; et que ses intrigues sont la consommation d'une injustice des plus criantes. Il nous paraît de la plus grande opportunité que cet homme soit éloigné, au plutôt, de toutes participations à nos affaires.

Enfin, Éminence, quoiqu'en puisse dire le Seigneur Zitelli, je me console et m'encourage en pensant que le Souverain Pontife ne m'a pas dit un vain mot, en m'autorisant à faire connaître au St-Siège les maux de l'Église de mon pays. Je compte qu'il sondera, avec une grande bonté et un grand soin, les plaies de ce membre souffrant de l'Épouse de J.-C.; et qu'aidé des services de Votre Éminence, il ne manquera pas de trouver et d'appliquer tous les remèdes efficaces qui doivent lui donner une guérison complète.

Daignez agréer mes profonds respects, mes souhaits de prospérité et de bonheur.

Dans ces vœux, je demeure particulièrement,

De Votre Éminence,

Le très humble et dévot serviteur,

(Signé) † L. F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Les Trois-Rivières, 8 septembre 1882.

LETTRE DU T. R. LÉGARÉ, V. G. DE L'ARCHI-
DIOCÈSE DE QUÉBEC A MGR
LAFLÈCHE.

—
Québec, 1er juin 1882.

A SA GRANDEUR MGR LAFLÈCHE
Évêque des Trois-Rivières

Monseigneur,

Dans un "Appendice" que Votre Grandeur a publié à Rome, et qu'elle a ajouté à son "Mémoire sur les difficultés religieuses en Canada", on lit la phrase suivante :

"Nous croyons également que l'influence des prêtres libéraux de l'Archevêché et de l'Université Laval contribue beaucoup à entretenir Mgr l'Archevêque dans cette timidité et cette condescendance si préjudiciable à l'Église." (Page 22.)

Au nom de mes confrères de l'Archevêché et sur l'avis de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, je sollicite auprès de Votre Grandeur la permission de lui demander :

1° Quels sont les prêtres libéraux de l'Archevêché désignés dans "l'Appendice" ?

2° Quelle note Votre Grandeur attache-t-elle à ce mot de "libéraux" ? Évidemment cette qualification est accusatrice.

3° Sur quelles paroles, quels actes, quels écrits ou quels faits Votre Grandeur s'appuie-t-elle pour dénoncer comme *libéraux* ces prêtres de l'Archevêché ?

En justice, Monseigneur, nous croyons avoir un droit rigoureux à recevoir des explications de Votre Grandeur sur toutes ces questions. Nous osons donc espérer qu'Elle voudra bien nous les donner pour notre propre satisfaction et celle du public.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De Votre Grandeur, le très respectueux serviteur,

(signé) CYRILLE E. LÉGARÉ, V. G.

II

LETTRE DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
A MGR LAFLÈCHE

Québec, 16 juillet 1882.

MGR L. F. LAFLÈCHE,
Évêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR.

Avec la présente j'adresse à Votre Grandeur la copie d'une lettre du Recteur de l'Université Laval concernant les accusations portées par Votre Grandeur aux Cardinaux de la Propagande, le 1er mars dernier, et dans l'appendice à ce mémoire.

Comme ces accusations attaquent spécialement l'enseignement théologique donné dans mon séminaire diocésain, j'ai aussi droit de savoir sur quelles preuves elles sont basées.

Quoique je doive présumer que Votre Grandeur ne les a pas formulées sans avoir toutes prêtes les preuves de ses allégués, je crois cependant devoir prévenir Votre Grandeur que cette cause sera portée, au mois de Septembre prochain, devant le Conseil supérieur de haute surveillance de l'Université: et je prie Votre Grandeur de vouloir bien alors apporter avec Elle tous les documents et faire venir les témoins qui peuvent appuyer ces graves accusations.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(signé) † E. A. Arch. de Québec.

III

LETTRE DE M LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ
LAVAL A MGR L'ARCHEVÊQUE
DE QUÉBEC.

Séminaire de Québec, 14 juillet 1882.

SA GRACE MGR E. A. TASCHEREAU,
*Archevêque de Québec, Chancelier Aposto-
lique de l'Université Laval.*

Monseigneur,

Dans le *Mémoire* présenté aux Cardinaux par Mgr Laflèche et dans l'*appendice* à ce *Mémoire* daté du 1er mars 1882, Mgr des Trois-Rivières ne se contente pas de dire que l'enseignement de l'Université Laval est confié *uniquement* à des libéraux, à des protestants ou des francs-maçons, et que de cette source il ne peut sortir qu'un enseignement rationnaliste, mais il dit en outre, p. 27 de l'*appendice* :

"Dans la faculté de théologie il y a cinq chaires actuellement en pleine organisation... Trois de ces Messieurs (prêtres) sont considérés comme les coryphées du libéralisme. Ils marchent à la tête de cette petite fraction du clergé de Québec qui s'intitule *libérale*... Tels sont les hommes qui osent demander aux catholiques de leur confier l'éducation de leurs enfants."

Si ces mémoires étaient restés à Rome, nous n'en parlerions pas à Votre grandeur, car nous savons ce qu'on y pense de toutes ces accusations. Mais ces mémoires circulent confidentiellement avec d'autres dans le Canada; et Mgr des Trois-Rivières en parle comme de documents devant produire plus tard leur effet.

Bien souvent nous avons demandé à être examinés en face et jugés devant nos juges naturels, mais nous n'avons jamais été mis en demeure de rencontrer franchement nos accusateurs devant le seul tribunal compétent désigné par le Saint-Siège.

Cela nous crée une position tout-à-fait anormale en présence des sentences formelles du St-Siège; et nous ne pouvons nous y résigner plus longtemps sans protestation.

Nous croyons donc, Monseigneur, devoir prévenir V. G. que c'est notre intention de demander au Conseil Supérieur à sa prochaine réunion que Mgr Lafèche soit mis en demeure de prouver des accusations dont il a accepté la responsabilité, lorsqu'il a présenté à Rome des documents non signés dont il approuvait la teneur et sur lesquels il appuyait ses raisonnements.

Mais comme Mgr Lafèche peut avoir besoin de quelques semaines pour préparer sa preuve et assigner ses témoins, et comme il importe que tout soit terminé pour l'ouverture des cours au commencement d'octobre prochain, nous supplions V. G. en sa qualité de Président du Conseil Supérieur de vouloir bien intimer à Mgr des Trois-Rivières qu'il ait à se préparer pour la prochaine réunion (en septembre) de NN. SS. les Évêques de la Province.

Votre Grandeur connaît parfaitement notre situation, et Elle appréciera, nous en sommes sûrs, les raisons qui nous forcent à présenter cette demande, dont la fin pratique est d'éviter tout délai que Mgr Lafèche pourrait prétexter, s'il n'était pas prévenu avant la réunion des Évêques.

Agréez l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur, de Votre Grandeur,

Le très humble et obéissant serviteur,

N. E. MÉTHOT, Ptre, R. U. L., Sup. S. Q.

LETTRE DE MONSEIGNEUR LAFLÈCHE A
MGR L'ARCHEVÊQUE

—
Évêché des Trois-Rivières, 24 juillet 1882.

MGR E. A. TASCHEREAU,
Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Je suis surpris que Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université Laval veuillent amener devant le tribunal de haute surveillance de l'Université une cause qui a été portée et qui est actuellement pendante devant le tribunal du St-Siège. Le Mémoire que j'ai présenté à cet effet et les documents qui l'accompagnent ont été référés directement au Souverain Pontife lui-même, et Sa Sainteté m'a dit qu'elle les ferait examiner. Elle avait déjà dit à Mgr l'Évêque d'Ottawa que l'on donnerait une sérieuse attention aux choses que je ferais connaître sur les difficultés religieuses de notre Province et qu'un Évêque était dans son droit lorsqu'il donnait au St-Siège les informations qu'il croyait utiles au bien de la religion dans sa Province. Elle m'a répété à moi-même qu'il est toujours permis, alors même qu'une chose avait été réglée par le St-Siège, de lui faire connaître encore ce que l'on croyait utile et avantageux au bien de l'Église.

C'est ce que j'ai fait au meilleur de ma connaissance et de ma conscience.

Si donc Votre Grandeur et les Messieurs de l'Université Laval ont des réclamations à faire contre mon Mémoire et les documents qui l'accompagnent, c'est devant ce tribunal suprême qu'elles doivent être faites, et je serai toujours prêt à y répondre, car je n'ai rien avancé dans ces documents sans avoir les preuves convenables pour les soutenir.

Ainsi, je ne puis me rendre à la sommation que me fait Votre Grandeur, de comparaître devant le tribunal de haute surveillance de l'Université Laval en septembre prochain,

parce que la cause dont il s'agit est aujourd'hui pendante devant le tribunal suprême du Souverain Pontife.

Je demeure avec la plus haute considération,

De Votre Grandeur, le tout dévoué serviteur,

(Signé) † L. F. ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.

V

RÉPONSE DE MGR L'ARCHEVÊQUE

Québec, 25 juillet 1882.

MGR L. F. LAFLÈCHE,

Évêque des Trois-Rivières.

Monseigneur,

Votre Grandeur me répond hier qu'Elle est surprise que, d'accord avec l'Université, je veuille amener devant le tribunal de haute surveillance une cause que Votre Grandeur a porté devant le Saint-Siège.

Je dirai de mon côté que j'attendais cette réponse, mais qu'en même temps j'attendais de votre loyauté que vous donneriez aux accusés une occasion de se faire entendre pour se justifier devant l'épiscopat de la province.

J'ai aussi été calomnié dans les mémoires et l'appendice présentés par Votre Grandeur, et je me propose en temps et lieu de dire ce que j'en pense.

Veillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(Signé) † E. A. Arch. de Québec.

EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A MGR L. F.
LAFLÈCHE, ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

—

" Mgr des Trois-Rivières est enfin parti de Rome. Il est
" venu perdre son temps et dépenser son argent en vain. Il
" n'a reçu aucune réponse. Il est trop indiscret. Et le Pape
" lui-même n'a reçu son Mémoires que pour la forme. Quant
" à ce Mémoire j'en conserve encore ici quelques exemplaires.
" C'est un tissu de mensonges et d'exagérations sans mesure.
" C'est l'histoire d'un passé qui a été étudié, pesé et jugé
" sans retour. Si vous aimez à lire ce travail je vous le passe
" à l'instant. (J'ajoute ici que je me suis empressé de remer-
" cier le Seigneur Zitelli de sa trop grande complaisance).
" Quant aux autres exemplaires du dit Mémoire, continue
" Mgr Zitelli, je les ai distribués au P. Brichet, à l'Archevêque
" de Québec, à l'Université et à tous les autres Évêques du
" Bas-Canada. J'ai reçu hier une lettre de Mgr B. Paquet
" qui m'informe que l'Archevêque travaille activement à le
" démolir de fond en comble et que de plus l'Archevêque est
" profondément scandalisé de concert avec son Université et
" son Grand Vicaire des mensonges et des injustices que ce
" Mémoire porte à chaque page. Mgr Paquet me dit aussi
" dans la même lettre que l'on est persuadé à Québec que
" Mgr l'Évêque des Trois-Rivières travaille à la ruine de la
" religion dans le pays et que le Pape et les Cardinaux en
" resteront convaincus, après la réponse de Mgr Taschereau
" à ce Mémoire."

" Mgr Laflèche veut renverser ici tout ce qui a été fait
" par Mgr Paquet, Mgr Persico, le Cardinal Franchi, Mgr
" Conroy et la majorité des Évêques canadiens aujourd'hui.
" Eh! bien, je vous assure, M. l'abbé, qu'il ne réussira point.
" Et c'est là ce que je disais dans les mêmes termes hier, à
" la Congrégation, au Cardinal Oreglia, qui a toujours à la
" tête de soutenir l'Évêque Bourget et l'Évêque Laflèche. Le
" Cardinal Oreglia a même voulu me soutenir que les décrets

MGR L. F.
IÉRES

Rome. Il est
t en vain. Il
c. Et le Pape
orme. Quant
s exemplaires.
s sans mesure.
pesé et jugé
vous le passe
essé de remer-
omplaisance).
dire, continue
l'Archevêque
es Évêques du
gr B. Paquet
rivement à le
rchevêque est
Université et
ustices que ce
me dit aussi
à Québec que
à ruine de la
Cardinaux en
gr Taschereau

qui a été fait
Franchi, Mgr
s aujourd'hui.
réussira point.
rmes hier, à
tousjours à la
e Laflèche. Le
que les décrets

" de Septembre donnés par le Pape lui-même, étaient d'au-
tant plus réformables qu'ils avaient été donnés *abirato*.
" Vous pouvez vous imaginer, M. l'abbé, que je n'ai point
" tardé à répondre à Son Éminence qu'Elle ne réussirait
" point dans ses vues de renversement, et que ces décrets
" resteraient tels quels. Mais je dois vous avouer, M. l'abbé,
" que, sans moi, la question de l'Université n'aurait pas
" triomphé l'automne dernier; et que les décrets qui accom-
" pagnaient, à cet époque, le décret de l'Université n'aurait
" point été défendus et protégés avec la même vigueur durant
" le cours de l'hiver. En effet, le *minutante* qui était alors
" chargé des affaires du Canada, était un homme qui ne
" connaissait point comme moi ces affaires. Voilà pourquoi
" je me suis chargé volontiers de traiter plutôt ces tracasse-
" ries en abandonnant le poste plus facile et plus tranquille
" que j'occupais. Il fallait porter un dernier coup à tous ces
" gallicans du Canada, constamment en révolte contre les
" décrets du St-Siège. Et c'en est fini aujourd'hui, il faut
" qu'ils meurent ou qu'ils se taisent en se soumettant abso-
" lument. Seulement, comme M. Trudel et Mgr Laflèche ont
" affirmé que le premier décret sur l'érection de la succursale
" à Montréal n'avait pas été exécuté en conformité aux or-
" dres du St-Siège, le Pape veut et ordonne que l'Archevêque
" convoque ses suffragants à Québec et que la question y
" soit étudiée, afin de faire rapport au St-Siège. Mgr Masot-
" ti a déjà écrit lui-même à Mgr l'Archevêque de Québec,
" dans ce sens, mais la lettre de Mgr Masotti était trop
" vague et trop indécise. Par malheur je ne l'ai point vue
" avant qu'elle fût expédiée.

" Et voilà que l'Archevêque de Québec vient d'écrire à
" la Propagande qu'il a reçu cette lettre et qu'il en est pro-
" fondément désolé, parce qu'il lui semble que cette même
" lettre lui enjoint de convoquer tous ses suffragants dans
" le but de traiter de nouveau des questions qui ont été
" réglées d'une manière définitive par le Pape lui-même; que
" la guerre va recommencer dans le pays et que le scandale
" en sera irréparable. Mgr l'Archevêque supplie alors la

" Congrégation de demeurer ferme et inébranlable comme
 " depuis l'automne dernier, et que la paix qui existe aujour-
 " d'hui au Canada n'en sera plus ainsi troublée. Le Car-
 " dinal Simeoni m'a fait voir cette lettre et je l'ai prié alors,
 " continue toujours Mgr Zitelli, de me permettre d'y répondre
 " moi-même en son nom. Et c'est ce que je me suis empressé
 " de faire, en disant à l'Archevêque que le Saint-Siège voulait
 " uniquement que l'on traitât la question de l'exécution de
 " la succursale à Montréal, Quant aux autres questions,
 " le Saint-Siège défend de nouveau expressément et formelle-
 " ment que l'on en dise un mot dans cette assemblée des
 " Évêques. *Le Cardinal Simeoni a signé cette lettre et elle*
 " est déjà en route pour le Canada. Ainsi Mgr Lafêche
 " pourra être mis à l'ordre par l'Archevêque de Québec au
 " nom du Saint-Siège, s'il veut aller au-delà, J'ai informé
 " immédiatement Mgr Paquet du départ et du contenu de
 " cette lettre à Mgr l'Archevêque de Québec."

Voilà, Monseigneur, le récit authentique de ce que Mgr
 Zitelli a bien voulu me dire dans cette entrevue. Je puis ju-
 rer devant Dieu et devant les hommes la minutieuse exacti-
 tude et la parfaite fidélité des termes et des idées de Mgr
 Zitelli.

(Signature de l'abbé.)

*Les copies des lettres ci-dessus sont conformes aux
originaux.*

(Signé) † L. F., ÉV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Les Trois-Rivières, 8 septembre 1882.

alable comme
existe aujourd'hui.
olée. Le Car-
'ai prié alors,
e d'y répondre
suis empressé
-Siège voulait
l'exécution de
res questions,
nt et formelle-
assemblée des
lettre et elle
Mgr Lafêche
de Québec au
J'ai informé
du contenu de

e ce que Mgr
e. Je puis ju-
ntieuse exacti-
idées de Mgr

de l'abbé.)

conformes aux

S.-RIVIÈRES.

